

DECISION

Sur le Centre Régional des Nations Unies
pour la Paix et le Désarmement en Afrique
(Doc. CM/1999 (LXVI) Add.1

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement:

- a) **PREND NOTE** du Rapport;
- b) **FELICITE** le Centre Régional pur les activités jusqu'ici menées pour favoriser le dialogue aux niveaux régional et sous-régional et promouvoir la diffusion de l'information sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique nonobstant ses moyens financiers limités;
- c) **REAFFIRME** la nécessité du maintien en activité et de la revitalisation dudit Centre, conformément à son mandat, et la nécessité pour ce centre à travailler, en étroite collaboration avec le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à la promotion de la diplomatie préventive, du règlement pacifique des conflits, du désarmement, de la paix, de la sécurité et d'activités d'ordre humanitaire;
- d) **INVITE** les Etats africains, les Organisations sous-régionales d'Afrique et la Communauté Internationale à verser au Fonds d'affectation spéciale des contributions volontaires en vue de permettre au Centre Régional de mener à bien son programme d'activités et d'améliorer ses prestations;
- e) **PRIE** le Secrétaire Général de l'ONU de pourvoir à la nomination d'un Directeur basé au Siège du Centre et de prendre les dispositions appropriées permettant à ce dernier d'assumer ses responsabilités;
- f) **PRIE** également l'Assemblée Générale de l'ONU d'inviter le Secrétaire Général de l'ONU à prendre les mesures administratives nécessaires pour assurer, entre autres, le fonctionnement du Centre, en tenant compte du rôle que doit jouer le Centre dans le cadre de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique;
- g) **INVITE** le Secrétariat Général de l'OUA et le Centre Régional à renforcer la coopération non seulement entre les deux institutions mais aussi entre le Centre Régional et les Organisations régionales et sous-régionales oeuvrant dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, notamment le Comité

consultatif permanent de l'ONU pour les questions de sécurité en Afrique Centrale;

- h) **INVITE** également le Secrétariat Général de l'OUA et le Centre à entreprendre des démarches auprès des Pays donateurs et des institutions et Fondations internationales en vue de la mobilisation des fonds nécessaires à la redynamisation et au bon fonctionnement du Centre;
- i) **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de lui rendre compte à sa 34ème session de l'application de la présente décision.